



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-3-1

Séance du vendredi 14 février 2020

STRATEGIE OR LIAISON FERROVIAIRE COLMAR-FREIBURG CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la décision modificative n° 2 exercice 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 relative à la Politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Approuve le plan de financement des études préliminaires (et « LPH1 » allemandes) de la liaison ferroviaire Colmar-Freiburg, à hauteur de 3 500 000 €HT, en euros courants aux conditions économiques de réalisation, avec une participation maximale du Département du Haut-Rhin (hors déduction de la contribution potentielle d'INTERREG) à hauteur de 16,6667 %, soit un montant de 583 333,33 €.
- ✓ Approuve la version initiale de décembre 2019 de la convention de financement à intervenir entre l'Etat français, la Région Grand Est, l'Etat Fédéral allemand, le Land de Bade-Wurtemberg, SNCF Réseau, DB Netz et le Département du Haut-Rhin fixant le plan de financement de ces études, ci-jointe,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention de financement susmentionnée, sous réserve que sa version définitive confirme le plan de financement précité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité